

QUESTIONS DIVERSES

Madame MAUSS demande la parole et pose les questions suivantes :

- s'étonne que des photos extraites d'un support, dont elle ignore lequel, aient été mises en ligne sur le site internet. Il aurait été opportun de demander, au préalable, ces photos ?

R : Monsieur le Maire désapprouve le procédé et précise qu'un courrier doit leur parvenir sollicitant ces photos destinées également à l'établissement des cartes de fonction de conseiller municipal.

- s'étonne que le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 avril ait été publié sur le site avant d'avoir été adopté ?

R : le procès-verbal est publié dès son retour de la Préfecture et toute remarque susceptible d'être faite est mentionnée au prochain procès-verbal.

- quelles sont les revues et abonnements de la Mairie auxquels nous pouvons accéder ?

R : Le recensement est actuellement en cours.

- Serait-il possible que le calendrier des commissions soit communiqué suffisamment tôt afin d'être en mesure d'y assister compte tenu des obligations professionnelles de chacun ?

R : les informations concernant les dates de réunion seront prévues avec plus d'anticipation. Nous sommes actuellement dans une période de précipitation due aux contraintes liées à la date butoir du 15 avril pour le vote des budgets primitifs.

R : concernant le règlement intérieur : une commission sera mise en place par Madame RAVON et son adoption aura lieu dans les deux mois qui viennent.

Concernant votre droit d'expression dans le Ludres Expansion, vous allez recevoir un courrier.

Concernant l'affectation d'un bureau au sein de la Mairie, une réflexion est en cours mais à ce jour, aucun bureau ne s'avère être libre. En attendant, vous pouvez continuer à utiliser la salle de la Maison Gallé.

La séance est close à 20 h 20.